

Objet : FINANCES - Attribution du marché de gestion administrative et technique de l'aire d'accueil des gens du voyage



## COMMUNE D'AUSSONNE

### EXTRAIT N° 98/13 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 20    Votants : 26    Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 24 DEC. 2013

Affiché le :

L'An deux mille treize, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 décembre 2013

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, SALAÜN, SCHINTONE, ANDUZE, BERNES, TISSEYRE, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, RIGAUD, FERTE, SUZE.

#### PROCURATIONS

Mme PETIT	à	M. BERNES
M. ESPINOSA	à	Mme MAUREL
M. MARQUIER	à	M. BEUILLE
Mme DECAMPS	à	Mme LASSALLE
Mme LLOUBERES	à	Mme GONZALEZ
M. LOUGE	à	M. FERTE

**ABSENTS** : M. PLATEAU, Mme DURAND, Mme GESTA.

**Secrétaire** : M. CANEZIN a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité

**OBJET** : FINANCES - Attribution du marché de gestion administrative et technique de l'aire d'accueil des gens du voyage

Vu la délibération n° 75/13 du 26/08/2013 désignant la Ville de Blagnac comme coordonnateur du groupement de commande pour la gestion administrative et technique de l'aire d'accueil des gens du voyage ;

Madame le Maire informe le Conseil du déroulement de la procédure :

L'avis d'appel public à concurrence a été envoyé le 30 août 2013, et a été publié :

- Au B.O.A.M.P. le 4 septembre 2013,
- Au Journal Officiel de l'Union Européenne le 4 septembre 2013
- Au Journal Toulousain le 5 septembre 2013

La date limite de remise des offres était fixée au 15 octobre 2013 à 12h00. 2 offres ont été reçues dans les délais.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande réunie en date du 21 novembre 2013 a décidé de retenir l'offre de l'entreprise

Objet : FINANCES - Attribution du marché de gestion administrative et technique de l'aire d'accueil des gens du voyage

SG2A-L'HACIENDA, 355 rue des Mercières, 69140 RILLEUX LA PAPE, pour un montant initial de 90 160,32 € H.T par an pour la solution de base réparti de la manière suivante :

- Pour la commune de Blagnac : 27 582.19 € HT,
- Pour la commune de Aussonne : 49 867.50 € HT,
- Pour la commune de Seilh : 12 710.63 € HT.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à signer le marché avec l'attributaire cité ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

- D'autoriser Madame le Maire à signer le marché avec l'attributaire :

SG2A-L'HACIENDA, 355 rue des Mercières, 69140 RILLEUX LA PAPE, pour un montant de 49 867.50 € H.T concernant l'aire située sur Aussonne.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 19 décembre 2013

Le Maire,

Lysiane MAUREL

